

N/REF : 10/07/2026 12H03 C:025438 I:34410
V/REF : osmil808661128
V/Email reçu le Vendredi 10/07/2026 à 12H03

SDC 'Village Olympique B'
C/O FONCIA ECHIROLLES
46, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : VILL.OLYMPIQUE (Cop)
2-4-6 RUE KOGAN/2-4 R.LACHENAL
4/6/8 PLACE LIONEL TERRAY
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 16 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 2 KOGAN - ISTAMBUL BAR
MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE ET DESINFECTION
Donneur d'ordre : Mme j. ben ammar

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 10/07/2026 A 16H30:
INTERVENTION DEPUIS ISTAMBUL BAR
POMPAGE ET NETTOYAGE DES CAVES
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 16/07/26 A 09H57 JANNA.BEN-AMMAR@FONCIA.COM

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 10/07	1	174,79	436,97

TOTAL H.T.	436,97
T.V.A. a 10,00%	43,69
TOTAL T.T.C.En EURO	480,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN